



Action Sociale d'Initiative Académique
AIDE A L'ETUDIANT
Pour une première inscription en études supérieures (après le BAC)

RECTORAT DE LA GUYANE
Action Sociale –DAF -
Site TROUBIRAN B.P.6011
97306 CAYENNE
tel : 0594 27 20 19

Important : Cette prestation n'est versée que dans la limite des crédits disponibles.

CE DOSSIER DOIT ETRE RETOURNE IMPERATIVEMENT AVANT LE 15 OCTOBRE 2009

En double exemplaire au Rectorat –Action Sociale – B.P. 6011 – 97300 CAYENNE

BENEFICIAIRE

NOM.....PRENOM :.....

Date et lieu de naissance.....NUMEN.....

Adresse Personnelle :.....

LIEU d'exercice du demandeur :.....

Téléphone personnel :Téléphone professionnel :mel :.....

ETUDIANT

Nom :Prénom :

Lien de parenté :Date de l'obtention du baccalauréat :

Etablissement fréquenté en terminal :Diplômes préparés :.....

Spécialités :Lieu de déroulement :.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e).....atteste sur l'honneur :

La sincérité des renseignements portés sur ce document.

Date et signature du demandeur :

PIECES A JOINDRE en double exemplaire (tout dossier incomplet sera rejeté)

- Copie de la carte d'identité
- Copie du dernier bulletin de salaire reçu
- Copie du dernier avis d'imposition sur le revenu
- Relevé d'identité bancaire ou postal
- Copie de l'attestation d'inscription dans l'enseignement supérieur mentionnant l'adresse de l'Université ou du lycée
- Copie du certificat de scolarité de l'année antérieure
- Copie du passeport mobilité (pour les études hors Guyane)
- Enveloppe affranchie au tarif en vigueur et libellée à votre adresse

Ne rien écrire dans ce cadre

REVENUS DECLARES : Nombre de parts :.....

QUOTIENT FAMILIAL :inférieur ou égal à **1493**

MONTANT ACCORDE : 550 € (études en Guyane) 1100 € (études hors Guyane)

